

Dans le même temps, des chartes signées par nos organisations professionnelles à la demande des préfets, et rendant définitive la sortie d'un client de l'établissement vont devenir caduques.

Or, la signature de ces chartes est souvent la condition sine qua non permettant d'obtenir une autorisation d'ouverture tardive.

Pour les Cafés titulaires d'un PMU, il est à craindre que la baisse du chiffre d'affaires de moins de 30%, constatée en Italie, lors de la mise en place de l'interdiction de fumer soit au moins équivalente chez nous.

Pour les établissements situés dans les galeries marchandes et centres commerciaux où l'interdiction de fumer est déjà appliquée, nos fédérations départementales ont constaté une baisse du chiffre d'affaires de 40 à 50% ; ce qui entraîne aujourd'hui des licenciements pour raisons économiques.

Appliquer la loi en l'état risque de coûter très cher aux entreprises.

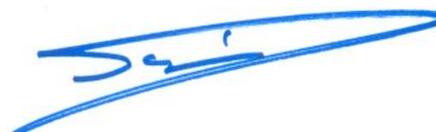
Le Président de la République, au cours de notre congrès national, en décembre 2006, s'est engagé, alors qu'il était candidat, à étudier des adaptations de la loi face à cette situation.

Aussi devant l'inquiétude d'une profession et des difficultés soulevées, il nous semble indispensable que vous nous accordiez une entrevue dans des délais les plus brefs afin de définir ensemble des mesures appropriées à nos entreprises.

Vous remerciant par avance de l'importance que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Bernard QUARTIER
Président de la Fédération Nationale
des Cafés, Brasseries Discothèques



André DAGUIN
Président de L'Union des Métiers
et des Industries de l'Hôtellerie.

Copie : **M. Luc Chatel**, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Economie, des finances et de l'Emploi, chargé de la Consommation et du Tourisme.

M. Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Mme Roseline Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

M. Hervé Novelli, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, chargé des Entreprises et du Commerce extérieur.